

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Madame ROGER Isabelle, Maire, et dans les conditions de quorum requises par la loi.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames : ROGER Isabelle, BONNET LE MOAL Elise, DOARÉ-DUPONT Sylvie, SAUVAGET Céline et BONDU Manon.

Messieurs : MANIMONT Alain, SODOIR Thierry, LECOMTE Thomas et DUDOGNON Antoine.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Madame LUCAS-MOREL Nathalie a donné procuration à Madame SAUVAGET Céline.

Monsieur CHARLERY François a donné procuration à Monsieur SODOIR Thierry.

ÉTAIENT ABSENTS : NÉANT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur LECOMTE Thomas.

Convocation du 13/05/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 09

Nombre des Conseillers votants : 11

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

Madame le Maire ouvre la séance et informe que Madame LUCAS-MOREL Nathalie est excusée et a donné procuration à Madame SAUVAGET Céline. Elle précise également que Monsieur CHARLERY François est aussi excusé et a donné procuration à Monsieur SODOIR Thierry. Elle rappelle que le quorum est atteint.

Monsieur LECOMTE Thomas est désigné secrétaire de séance.

1- Adoption du procès-verbal de la précédente séance du 28/04/2026

Madame le Maire rappelle le procès-verbal pris lors de la précédente séance du 28/04/2026.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition.

2- Adoption de l'arrêté de délégation n°DEL05-2026 du 11/05/2026.

Madame le Maire rappelle la délégation accordée par délibération n°2026-03-30/011 du Conseil Municipal de date du 31 mars 2026. Dans le cadre d'une opération de nettoyage des locaux municipaux, les agents techniques ont récupéré des métaux inutilisables.



L'entreprise de recyclage ANQUETIL, située à Mazé-Milon, s'est déclarée intéressée pour les acquérir au tarif forfaitaire de 123.80€.

La vente est acceptée pour un montant total de 123.80€.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition.

3- FINANCES LOCALES – BUDGET : vote des taux des taxes directes locales

Monsieur SODOIR Thierry rappelle les taux votés lors de la dernière séance consacrée au vote du budget, lesquels ont ensuite fait l'objet d'une remarque par la DGFIP. Il précise qu'à la suite de cette observation, les taux ont été augmentés de 1 point et non de 1%, ce qui ne correspond pas à l'augmentation souhaitée par la commission finances lors de la préparation budgétaire, en accord avec la DGFIP.

Afin de se conformer à cette recommandation, il propose donc de procéder à un nouveau vote, cette fois en appliquant les 1%.

Il rappelle également que dans le cadre du vote du Budget 2026, il convient de procéder à l'adoption des taux des taxes directes locales.

En conséquence, il propose de bien vouloir :

- Taxe foncière (bâti) : **33,14%**
- Taxe foncière (non bâti) : **22,03 %**
- Taxe d'habitation : **8,39 %**

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition.

11 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention » - ADOPTÉ

4- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) : fixation du nombre des membres du conseil d'administration et élection des membres du Conseil Municipal

Madame le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, à part égale, le nombre des membres élus et nommés en prévoyant la nomination de membres par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, et prévoyant que les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, ainsi que les associations d'handicapées du Département peuvent formuler des propositions concernant leurs représentants.

Elle précise que le conseil doit d'abord fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS, outre le président :

- 4 membres élus par le Conseil Municipal.
- 4 membres nommés par le Maire.

Après en avoir voté, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la proposition.

Elle rappelle qu'il convient maintenant de procéder à l'élection de ceux-ci, dans les conditions fixées par l'article L.123-6 et R123-7 et suivants de Code de l'Action Sociale et des Familles.

Sont candidates :

- Madame BONNET LE MOAL Elise
- Madame LUCAS MOREL Nathalie
- Madame SAUVAGET Céline



Monsieur SODOIR propose au Conseil Municipal de procéder au vote à mains levées, sans recours aux bulletins secrets.
A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition.

Ont été proclamées élus :

- Madame BONNET LE MOAL Elise, 11 voix « pour » – 0 voix « contre » – 0 « abstention ».
- Madame LUCAS MOREL Nathalie, 11 voix « pour » – 0 voix « contre » – 0 « abstention ».
- Madame SAUVAGET Céline, 11 voix « pour » – 0 voix « contre » – 0 « abstention ».

Madame le Maire nomme ensuite les 4 membres :

- Madame PECQUEUR Françoise
- Madame ROGER Chantal
- Madame PATRICE Sophie
- Madame PÉRAIN Béatrice

Madame SAUVAGET Céline informe les parcours des membre désignés par Madame le Maire et précise les éléments suivants :

Madame PECQUEUR Françoise est arrivée à Cornillé-les-Caves en 1975. Elle a occupé son premier emploi à la pouponnière du château de Briançon, où elle a travaillé pendant dix ans. Elle a ensuite travaillé avec son mari au sein de l'APF durant de nombreuses années, œuvrant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. En 1995, elle a repris des études pour devenir psychologue. Elle a obtenu un agrément de l'ASE lui permettant de travailler avec deux organismes d'adoption, mission qu'elle a exercée jusqu'il y a trois ans. Elle a également participé à la création de l'association des « Compagnons des Caves » et a siégé au CCAS sous le mandat de Monsieur de la Martinière.

Madame ROGER Chantal est aide-soignante, a exercé pendant quinze ans à l'hôpital d'Angers, puis durant deux ans dans le secteur privé au Centre Paul Papin. Depuis 2018, elle réalise des missions pour l'entreprise EDF. Elle accompagne des personnes en situation de handicap durant leurs séjours de vacances.

Madame PATRICE Sophie est impliquée dans la vie locale à travers l'APE « Les P'tits Troglos ». Elle exerce par ailleurs au sein de la Résidence Sociale de Bauné (Loire-Authion), une association qui accompagne des enfants et des jeunes adultes en situation de handicap.

Madame ROUILLARD Béatrice est retraitée depuis bientôt 12 ans. Elle a exercé la profession d'assistante sociale au sein de différents services

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition.

11 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention » - ADOPTÉ

5- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D) : désignation des commissaires titulaires et suppléants

Madame le Maire précise l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, est instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution



des travaux confiés à la commission. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Les Services Fiscaux demandent de désigner 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants). Ces mêmes services retiennent ensuite 6 noms de chacune de ces 2 catégories.

Monsieur SODOIR Thierry souligne qu'en l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, le Directeur Départemental des Finances Publiques sera dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Madame le Maire informe qu'à ce jour la liste comporte 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Elle propose de :

- **Désigner** Monsieur SODOIR Thierry, Président de la commission.
- **Désigner** 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur PECQUEUR Jean-Pierre	Monsieur OBLIN Eric
Madame MANIMONT Hélène	Madame BOUET Lydie
Madame COTTEVERTE Géraldine	Monsieur COUSIN Christophe
Monsieur JUILLET DE SAINT LAGER Christian	Monsieur PARTHENAY Daniel
Monsieur LINDÉ Grégoire	Monsieur BEAUSSIER Nicolas
Monsieur CHARLERY DE LA MASSELIÈRE Guillaume	Monsieur PERRUSSEL Florian

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition.

11 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention » - ADOPTÉ

La séance est levée à 19h57.

Secrétaire de séance, LECOMTE Thomas

Madame le Maire, Isabelle ROGER

